

Autorisation de Médicaments en Vente Libre

La politique PO5330 du district scolaire de Lansing interdit aux élèves de transporter des médicaments à l'école, à l'exception des inhalateurs et des stylos auto-injecteurs d'épinéphrine (EpiPen) approuvés par un professionnel de santé.

De nombreux médicaments en vente libre (OTC), tels que les analgésiques, les antiacides, les pastilles pour la toux, les lotions, l'écran solaire, le baume à lèvres et d'autres, sont autorisés à l'école sous réserve des exigences suivantes:

1. TOUS les médicaments, qu'ils soient sur ordonnance ou en vente libre, seront stockés en toute sécurité à l'école conformément aux directives procédurales du Département de l'Éducation du Michigan. Les élèves ne sont **PAS** autorisés à garder des médicaments en vente libre sur eux, dans leur sac à dos, dans leur casier ou sur leur bureau.
2. Le parent ou le tuteur doit fournir le médicament en vente libre (OTC) dans son emballage d'origine au bureau de l'école afin qu'il soit administré à leur enfant.
3. Le formulaire d'autorisation parentale pour les médicaments en vente libre à l'école doit être rempli, signé et renvoyé au bureau de l'école.
4. Un parent ou un tuteur peut autoriser l'administration de médicaments en vente libre, sans ordonnance, sans la signature d'un médecin.
5. La dose et la fréquence d'administration doivent correspondre aux instructions figurant sur l'emballage.

Autorisation parentale pour l'administration de médicaments en vente libre (OTC) à l'école

Nom de l'élève :

Date de naissance :

Nom du médicament :

Dosage :

Délais à fixer :

Motif à invoquer :

Instructions spéciales :

Parent/tuteur (en lettres moulées) :

N° de téléphone :

Parent/tuteur (signature) :

Date :